



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(33)/3
15 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Trente-troisième réunion directive

Genève, 23 septembre 2003 et 30 septembre 2004

**RAPPORT DU CONSEIL ET DU DÉVELOPPEMENT SUR
SA TRENTE-TROISIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,

les 23 septembre 2003 et 30 septembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	7
Annexes	
I. Ordre du jour de la trente-troisième réunion directive du Conseil.....	9
II. Participation	10

Chapitre I

FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED (Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED – Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/EX(33)/2).

A. Débats de la première partie de la réunion (23 septembre 2003)

2. Le **Président du Conseil** a rappelé que, lors de l'examen à mi-parcours effectué à Bangkok en avril/mai 2002, le Conseil avait adopté des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental et décidé de trouver une solution à long terme permettant de financer de façon prévisible la participation aux réunions d'experts de la CNUCED sur la base du principe d'une représentation géographique équitable et compte tenu des besoins des bénéficiaires, en particulier des PMA, ainsi que des compétences des experts considérés.
3. À sa vingtième session extraordinaire, en janvier 2003, le Conseil avait ensuite décidé qu'à titre expérimental la participation aux réunions d'experts de la CNUCED serait financée par des contributions extrabudgétaires, et qu'un fonds de réserve serait constitué pour intervenir en cas d'insuffisance de ces contributions. Il avait également décidé d'étudier le fonctionnement de ce mécanisme à la fin de septembre 2003, sur la base d'une évaluation fournie par le Secrétaire général de la CNUCED. Comme l'indiquait le secrétariat dans sa note, la participation d'experts aux six réunions organisées jusqu'alors en 2003 avait été financée au moyen du fonds de réserve, lequel serait pratiquement épuisé à la fin de l'année.
4. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a déclaré que le mécanisme mis en place avait été très efficace puisqu'il avait permis d'attirer d'éminents experts des pays en développement et d'améliorer ainsi la représentativité des résultats des réunions. Du point de vue purement financier, cependant, le bilan n'était pas positif. On était parti du principe que la participation d'experts aux réunions de 2003 serait financée par de nouvelles contributions volontaires et que le fonds de réserve serait préservé afin de garantir le bon fonctionnement du système, et en particulier de régler les problèmes de liquidité. Or, à l'exception d'une somme annoncée de 10 000 dollars, il n'y avait pas eu de contributions volontaires et toutes les réunions d'experts tenues jusqu'alors en 2003 avaient été financées au moyen du fonds de réserve, qui était presque épuisé. À cet égard, la note du secrétariat ne mentionnait pas la contribution de 100 000 euros annoncée par la Finlande en 2002, avant l'introduction du nouveau mécanisme. Cette contribution était toutefois destinée à financer la participation d'experts des pays les moins avancés, ce qui signifiait qu'à la fin de 2003 des fonds seraient en fait disponibles pour les experts de ces pays jusqu'à la fin de 2004 et même au-delà, mais qu'il n'y aurait pas d'argent du tout pour les 70 % d'experts qui ne venaient pas de PMA. Par conséquent, la conclusion fondamentale du secrétariat demeurerait toujours valable: le mécanisme expérimental reposant sur

des contributions extrabudgétaires ne semblait pas représenter, en l'état actuel des choses, une solution à long terme permettant d'assurer un financement prévisible.

5. Entre autres options, le Conseil pourrait s'employer à obtenir des contributions volontaires pour essayer de redresser la barre, mais pour que le mécanisme fonctionne comme prévu, celles-ci devraient non seulement couvrir le coût des réunions d'experts de 2004, mais encore permettre de reconstituer le fonds de réserve. Une autre solution consisterait à puiser dans le budget ordinaire, mais la question était du ressort exclusif des États membres. S'il optait pour cette formule, le Conseil devrait prendre une décision et la soumettre à la Deuxième Commission puis à la Cinquième Commission. Au cas où l'on déciderait d'utiliser le budget ordinaire, il faudrait soit augmenter celui-ci pour financer les coûts supplémentaires, soit procéder à des réaffectations à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire, ce qui entraînerait la réduction ou la suppression d'autres activités. D'autres solutions avaient été évoquées antérieurement, par exemple l'utilisation du solde non dépensé des fonds alloués à des projets, mais elles ne dégageraient pas suffisamment d'argent pour assurer la viabilité du mécanisme.

6. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine** a déclaré que, bien qu'initialement peu favorable à la décision du Conseil concernant le financement de la participation d'experts, car elle ne répondait pas aux critères fondamentaux d'un financement assuré à long terme, le Groupe avait cependant accepté que l'on mette le mécanisme à l'essai dans l'espoir qu'il devienne viable. La question était pour lui très importante car les réunions d'experts enrichissaient le travail intergouvernemental de la CNUCED et facilitaient le consensus. La participation d'experts des différentes régions du monde contribuait à accroître la qualité des réunions et avait attiré davantage de participants des pays en développement, financées par leur propre gouvernement. Il convenait de souligner que les experts de ces pays étaient désavantagés par rapport à leurs collègues européens lorsqu'ils se rendaient à Genève, car ils venaient de beaucoup plus loin.

7. Les perspectives pour 2004 étaient sombres, et si les membres du Conseil ne parvenaient pas à s'entendre sur une formule appropriée, les activités intergouvernementales de la CNUCED en pâtiraient. Le Groupe des 77 et la Chine avaient donc établi un projet de décision à l'intention du Conseil. L'incertitude qui régnait dans ce domaine depuis quelques années prouvait bien qu'on ne devait pas compter sur des ressources extrabudgétaires pour assurer un financement à long terme. Il fallait absolument renoncer aux mesures palliatives et faire des propositions concrètes. L'utilisation du budget ordinaire non seulement constituerait une solution durable, mais encore permettrait une répartition plus équilibrée et plus équitable des ressources, qui reflète le partenariat de l'ensemble de la communauté des nations. L'Assemblée générale étant chargée de répartir les ressources à l'ONU, c'était à elle de décider de la meilleure façon d'inclure le financement de la participation d'experts dans le budget ordinaire.

8. Le représentant de l'**Italie**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion**, a fait observer que l'évaluation du secrétariat avait été distribuée trop tard pour que l'on puisse se préparer convenablement à la réunion. En outre, les renseignements dont disposaient les États membres de l'Union européenne n'indiquaient pas que la CNUCED connaît une crise justifiant l'adoption d'une démarche différente de celle qui avait été convenue à la vingtième session extraordinaire du Conseil. Le secrétariat devrait fournir un état financier détaillé des dons et des dépenses. Il était trop tôt pour conclure, quelques mois à peine après sa

mise en œuvre, que le mécanisme expérimental de financement extrabudgétaire n'avait pas permis de trouver une solution durable au problème du financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED. Le secrétariat devrait intervenir plus activement auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour étudier avec eux les divers moyens d'obtenir des contributions idoines, en soulignant l'importance prioritaire que les pays en développement attachaient à la question par rapport aux autres possibilités d'affectation des fonds. Il faudrait organiser des réunions informelles; les réunions coûteuses du Conseil ne semblaient pas conduire à un consensus à ce sujet.

9. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a déclaré que neuf mois après la mise en place du mécanisme, le fonds de réserve se dégarnissait à un rythme alarmant et les futures réunions d'experts seraient compromises si l'on ne trouvait pas une solution au problème du financement. Il fallait envisager d'utiliser le budget ordinaire et faire les recommandations voulues aux organes compétents. La participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED contribuait à la recherche de solutions aux problèmes de développement, et les partenaires de développement, en particulier les pays développés, étaient donc invités à aider à résoudre cette crise financière.

10. Le représentant de **Cuba** a dit que la question était à l'étude depuis longtemps déjà et que l'on devrait pouvoir prendre une décision sans tarder. Le Groupe des 77 avait fait preuve de souplesse à la vingtième session extraordinaire du Conseil, en acceptant le mécanisme expérimental. La situation était cependant devenue critique car il manquait 70 % des fonds nécessaires pour 2004. On ne saurait donc prétendre qu'il était trop tôt pour se prononcer.

11. Le représentant de l'**Afrique du Sud** s'est déclaré satisfait de l'évaluation du secrétariat, qu'il n'y avait selon lui pas lieu de contester.

Décision prise par le Conseil le 23 septembre 2003

12. Le Conseil a décidé de suspendre sa réunion et a prié le Président de tenir des consultations informelles avec les délégations intéressées.

B. Débats de la deuxième partie de la réunion (30 septembre 2004)

13. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la question à l'étude était très importante car les réunions d'experts avaient aidé à enrichir le travail intergouvernemental de la CNUCED et facilité le consensus. La participation d'experts des différentes régions du monde avait un effet positif sur la qualité des débats et avait contribué à attirer des représentants de gouvernements, d'entreprises et des milieux universitaires de pays en développement, qui venaient tous à Genève à leurs propres frais. Les experts des pays en développement qui se rendaient dans cette ville étaient d'ailleurs désavantagés par rapport à leurs collègues européens, car ils venaient de beaucoup plus loin.

14. Il était dommage qu'il n'y eût même plus assez de ressources financières pour financer pleinement la participation des experts en 2004, et les perspectives pour les réunions de 2005 étaient encore plus sombres. Si les États membres ne parvenaient pas à s'entendre sur une solution, les activités intergouvernementales de la CNUCED ne manqueraient pas d'en pâtir.

15. Le Groupe des 77 et la Chine avaient soumis un projet de décision aux États membres. Les lignes directrices approuvées par le Conseil lors de l'examen à mi-parcours, en mai 2002, invitaient les États membres à trouver une solution à long terme pour assurer le financement de la participation aux réunions d'experts de la CNUCED. L'incertitude qui régnait dans ce domaine depuis quelques années montrait bien qu'on ne pouvait pas compter sur des ressources extrabudgétaires pour assurer un financement durable. Il fallait renoncer aux palliatifs et faire des propositions concrètes afin que les réunions d'experts conservent leur utilité pour les États membres.

16. L'utilisation du budget ordinaire non seulement constituerait une solution efficace et durable, mais encore, comme il ne serait pas fait appel à des contributions volontaires, permettrait une répartition plus équilibrée et plus équitable des ressources, reflétant mieux le partenariat de l'ensemble de la communauté des nations dans cet important domaine.

17. Le représentant de **Cuba** a dit qu'il fallait trouver de toute urgence une solution au problème du financement de la participation d'experts, faute de quoi les pays en développement ne pourraient plus prendre part aux réunions. On devrait pouvoir tirer profit de l'expérience d'autres organisations, sur la base d'informations fournies par le secrétariat.

18. Le représentant de la **Colombie** a déclaré que le secrétariat devrait étudier la question de savoir si des fonds initialement destinés à d'autres fins ne pourraient pas être utilisés pour financer la participation aux réunions d'experts.

19. Le représentant du **Nigeria** a jugé important que les consultations sur la question aboutissent à des recommandations adressées au Conseil.

20. Le représentant du **secrétariat** a déclaré que celui-ci distribuerait de nouveau la documentation déjà établie sur le sujet, avec une note pour répondre aux nouvelles questions.

Décision prise par le Conseil le 30 septembre 2004

21. Le Conseil a fait appel aux bons offices de son président pour organiser des consultations avec les coordonnateurs régionaux et les délégations intéressées, afin de trouver, avant la fin de 2004, une solution permettant d'assurer le financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED. Il l'a prié de lui faire rapport à ce sujet et, s'il y avait lieu, de lui présenter des recommandations à une réunion directive ou une session extraordinaire.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

Adoption de l'ordre du jour

22. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(33)/1 (voir l'annexe I ci-après).

Bureau

23. Pour la première partie de la réunion, le 23 septembre 2003, le Bureau du Conseil était composé des membres élus à la quarante-neuvième session ordinaire, à savoir:

Président:	M. Dimiter Tzantchev	(Bulgarie)
Vice-Présidents:	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Boniface Chidyausiku	(Zimbabwe)
	M. Luiz Felipe de Seixas Correa	(Brésil)
	M. Nathan Irumba	(Ouganda)
	M. Toshiyuki Iwado	(Japon)
	M. Douglas M. Griffiths	(États-Unis d'Amérique)
	M. François Léger	(France)
	M. Samuel T. Ramel	(Philippines)
	M. Lester Mejía Solís	(Nicaragua)
	M. Eberhard von Schubert	(Allemagne)
Rapporteur:	M. Mehdi Fakheri	(Iran, République islamique d')

24. Pour la seconde partie de la réunion, le 30 septembre 2004, le Bureau était composé des membres élus à la cinquantième session ordinaire, à savoir:

Président:	M. Sha Zukang	(Chine)
Vice-Présidents:	M. Michel Adam	(Belgique)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Chitsaka Chipaziwa	(Zimbabwe)
	M. Djismun Kasri	(Indonésie)
	M ^{me} Melissa Kehoe	(États-Unis d'Amérique)
	M. Mohamed Oulde Mohamed Lemine	(Mauritanie)
	M. Lester Mejía Solís	(Nicaragua)
	M. Iván Mora Godoy	(Cuba)
	M. Mitsunori Nanba	(Japon)
	M. Dimiter Tzantchev	(Bulgarie)
Rapporteur:	M. François Léger	(France)

Rapport du Conseil sur sa trente-troisième réunion directive

25. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport de sa trente-troisième réunion directive.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-TROISIÈME
RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED

À sa vingtième session extraordinaire, en janvier 2003, le Conseil a décidé, par sa décision 474 (S-XX), qu'à titre expérimental la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED serait financée au moyen de contributions extrabudgétaires. Il a aussi décidé d'examiner le fonctionnement de ce mécanisme – y compris, s'il y avait lieu, la question de la reconstitution du fonds de réserve – à la fin de septembre 2003 et périodiquement par la suite, sur la base d'une évaluation fournie par le Secrétaire général de la CNUCED et compte tenu des critères qu'il avait établis à sa dix-neuvième session extraordinaire. Le secrétariat soumettra une évaluation au Conseil (TD/B/EX(33)/2).

3. Questions diverses.
4. Rapport du Conseil sur sa trente-troisième réunion directive.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion:

Afrique du Sud	Madagascar
Algérie	Malaisie
Allemagne	Maroc
Angola	Maurice
Arabie saoudite	Mexique
Argentine	Nigéria
Bahreïn	Norvège
Bangladesh	Oman
Belgique	Paraguay
Bénin	Pérou
Bulgarie	Philippines
Chine	Pologne
Colombie	Portugal
Côte d'Ivoire	République dominicaine
Cuba	République populaire démocratique de Corée
Équateur	République tchèque
Espagne	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Serbie-et-Monténégro
Finlande	Suisse
France	Thaïlande
Inde	Zambie
Indonésie	Zimbabwe
Italie	
Jordanie	

2. Le Saint-Siège était représenté en qualité d'observateur.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Organisation de l'Unité africaine

Organisation de la Conférence islamique.

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(33)/INF.1.

4. L'organisme des Nations Unies suivant était représenté:
Commission économique pour l'Afrique.
5. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées à la réunion:
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
